Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260417-2026_04_01-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de BON-REPOS-SUR-BLAVET (22570)

Séance du 17 avril 2026

DÉPARTEMENT

CÔTES-D'ARMOR

BON-REPOS-SUR-BLAVET

L'an deux mil vingt-six
Et le dix-sept avril
À neuf heures trente
le CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Raoul RIOU, président

Nombre de membres		
Afférents au CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

Présents : Armelle AMAT, Sylviane AYMÉ, Nadine GUILLOU, Françoise LE CAM, Annick MACAIRE, Magalie MOY, Marie France PIQUENOT, Raoul RIOU, Alain TRUBUIL, Ludovic VICENT

Date de la convocation
09/04/2026
Date d'affichage
09/04/2026
Numéro de la délibération
2026-04-01

Absents excusés : Emilie BARTHEZ a donné pouvoir à Nadine GUILLOU, Claude HASER a donné pouvoir à Raoul RIOU, Isabelle JUGÉ a donné pouvoir à Françoise LE CAM, Corinne LE BIHAN a donné pouvoir à Magalie MOY
Absents : Anne ELEY

A été nommée secrétaire : Françoise LE CAM

Élection pour la vice-présidence du CCAS

En application de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du CCAS élit, dès sa constitution, un vice-président qui a notamment pour fonction de présider ledit conseil en l'absence du maire.

Monsieur le président sollicite les membres du conseil d'administration, Madame Françoise LE CAM propose sa candidature.

À l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration élit Madame Françoise LE CAM au poste de vice-présidente.

Le président du CCAS
Raoul RIOU

La secrétaire de séance
Françoise LE CAM

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)